

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
 Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 29 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 29 juin à dix-neuf heures trente sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

| M. JEANNE Jean-Pierre | |
|------------------------------|------------------------------------|
| M. CROS Samuel | Mme GIGON Christine |
| M. VOLLE Stéphane | Mme ROSE-LEVEQUE Christelle |
| M. THÉRY Jacques | Mme LÈVÈQUE Marie-José |
| M. LECOMTE Marc | |
| M. AUBERT Michel | Mme GAGNARD Céline |
| M. FLECHON Vincent | Mme CHIVELAS Brigitte |
| M. HERNANDEZ Guy | Mme NURY Cassandra |
| M. LEFEBVRE Jacques | Mme CLOEZ Sonia |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à **Mme GIGON Christine**
Mme LÉON Véronique a donné procuration à **M. LEFEBVRE Jacques**
Mme VALLIER France a donné procuration à **M. VOLLE Stéphane**

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 09-29/06/2020

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
 (CAO)**

Monsieur le Maire informe :

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Sont candidats au poste de titulaire :
M. **CROS** Samuel, Mme **GIGON** Christine, M. **LEFEBVRE** Jacques.
- Sont candidats au poste de suppléant :
Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle, M. **THÉRY** Jacques, Mme **CLOEZ** Sonia.

Dépouillement des votes pour les membres titulaires et suppléants

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

M. **CROS** Samuel, Mme **GIGON** Christine, M. **LEFEBVRE** Jacques.

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle, M. **THÉRY** Jacques, Mme **CLOEZ** Sonia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire.

